

# L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



# ACTES OFFICIELS

# RAPPORTS D'EXPERTS

# SANTÉ ANIMALE

*Le 20 décembre 2019, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a officiellement informé l'OIE qu'elle l'avait été inscrite sur la liste des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement (APD) [1].*

L'APD est un financement officiel provenant d'organisations internationales et d'agences officielles (y compris les gouvernements des États et les gouvernements locaux) pour soutenir le développement économique et le bien-être dans les pays en développement. C'est également la principale source de financement de l'aide au développement. En figurant sur cette liste, l'OIE rejoint nombre de ses partenaires internationaux, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et est désormais éligible aux flux de financement de l'APD.

La demande d'inscription de l'OIE sur la liste a été officiellement soumise par le gouvernement français et a été examinée par le Groupe de travail du [Comité d'aide au développement \(CAD\)](#) de l'OCDE sur les statistiques du financement du développement, qui regroupe des experts de tous les Membres de l'OCDE.

L'OIE a été ajoutée à la liste des organisations internationales éligibles à l'APD, avec un coefficient d'APD de 61 %. Ce coefficient a été déterminé suite à un examen approfondi des activités de l'OIE, notamment :

- I. en identifiant, dans le programme de travail de l'OIE, les activités qui ont un objectif de développement
- II. en examinant dans quelle mesure ces activités se déroulent au sein ou au profit de bénéficiaires de l'APD ;
- III. en évaluant la « part du développement » dans l'ensemble du programme de l'OIE, sur la base des données relatives aux dépenses des années passées.

Ce coefficient de 61 % s'applique :

- a. aux contributions de base versées au budget ordinaire de l'OIE, qui seront déclarées en tant qu'APD multilatérale ;
- b. aux contributions volontaires versées au [Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux \(le Fonds mondial de l'OIE\)](#) : si ces contributions volontaires versées au Fonds mondial de l'OIE ne sont pas réservées à un pays ou à une région en particulier, elles seront déclarées en tant qu'APD bilatérale à hauteur de la part estimée des fonds qui bénéficieront aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD [2] ; si, en revanche, elles sont destinées exclusivement à des pays figurant sur ladite liste, elles seront intégralement déclarées en tant qu'APD bilatérale.

L'inscription de l'OIE sur la liste des organisations internationales éligibles à l'APD augmentera la visibilité de l'Organisation et favorisera des investissements supplémentaires de la part des partenaires ressources actuels et futurs, tout en faisant pleinement partie de la stratégie de l'OIE en matière de mobilisation des ressources

Par ailleurs, l'éligibilité de l'OIE à l'APD correspond à une reconnaissance accrue de l'importance de la santé et du bien-être des animaux dans la réalisation du [Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030](#), en particulier les Objectifs de développement durable (ODD) liés à l'élimination de la faim (ODD 2), la bonne santé et le bien-être (ODD 3), le travail décent et la croissance économique (ODD 8), la consommation et la production responsables (ODD 12) et les partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

L'OIE remercie le Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement pour l'avoir reconnue comme une organisation éligible à l'aide publique au développement.

## ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

### ▶ PARTENAIRES

# L'OIE figure désormais sur la liste des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement

### MOTS-CLÉS

#coopération, #développement économique, #Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #organisation internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



© IFAD/Jim Holmes

### RÉFÉRENCES

1. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2020). – [Annex 2. List of ODA-eligible international organisations.](#)
2. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2020). – [Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD.](#)

**L'OIE** est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 325 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur [www.oie.int](http://www.oie.int)



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : [www.oiebulletin.com](http://www.oiebulletin.com)



**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE**  
*Protéger les animaux, préserver notre avenir*

12, rue de Prony - 75017 Paris, France  
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - [oie@oie.int](mailto:oie@oie.int)